



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 026-212600886-20250324-DELIB2025\_18-DE



Publié sur le site internet le 26 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.18 Séance du 24 mars 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 mars 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 mars 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY à M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE à Mme Marina THON, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Eric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 18

M. Jean-Michel SARZIER a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps incomplet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Renfort aux services administratifs**

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Éric SAULLE, Conseiller Municipal concerné par l'affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Vu** l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

**Considérant** qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs compte tenu de la nécessité de renforcer les équipes temporairement,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants (Éric SAULLE ne prend pas part au vote),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire à temps incomplet à raison de 10h30 hebdomadaires, qui occupera les fonctions correspondantes au grade d'adjoint administratif territorial pour une durée maximale de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- **DÉCIDE** que l'agent non titulaire percevra une rémunération qui s'effectuera par référence à l'indice brut 367 (traitement minimum garanti fixé à l'indice majoré 366) qui correspond au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement ;
- **DIT** que l'agent devra justifier d'une expérience, d'un niveau d'études ou de diplômes considérés comme nécessaires pour l'accès au grade précité ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget général de la Commune de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250324-DELIB2025\_

Conseil Municipal du 24 mars 2025